

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET COMMUNE**

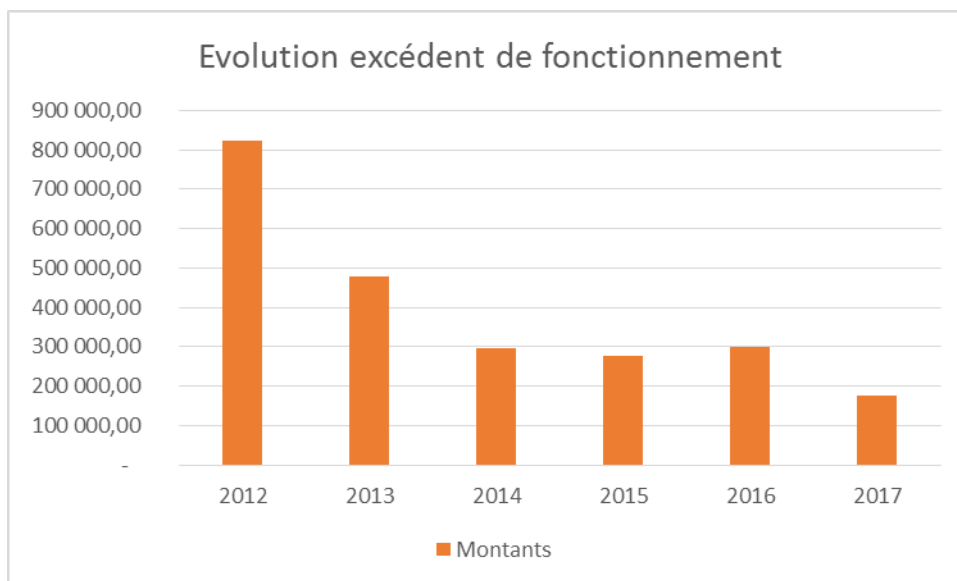
Le compte administratif se présente comme suit :

<b>RESULTAT DE L'EXECUTION (hors RAR)</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat/Solde</b>
Fonctionnement (total)	4 393 353,60	4 566 929,89	173 576,29
Investissement (total)	709 394,52	754 458,68	45 064,16
002 Résultat reporté N-1		1 026 863,61	1 026 863,61
001 Solde d'Invest. N-1		1 135 040,96	1 135 040,96
<b>TOTAL PAR</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat/Solde</b>
Fonctionnement	4 393 353,60	5 593 793,50	1 200 439,90
Investissement	709 394,52	1 889 499,64	1 180 105,12
<b>RESTE A REALISER</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement			
Investissement	843 392,13	193 440,78	- 649 951,35
<b>RESULTAT CUMULE</b>			
	<b>EXCEDENT</b>	<b>DEFICIT</b>	
<b>TOTAL PAR SECTION</b>			
Fonctionnement	1 200 439,90		
Investissement	530 153,77		

### **SYNTHESE DE L'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

L'année 2017 fait état d'un résultat de fonctionnement en baisse. Il s'établit à 173 576€ (298 000€ en 2016)

Pour mémoire, celui-ci ne cesse de diminuer depuis 2012.



En revanche, la section d'investissement est excédentaire. Ce constat doit être relativisé car si les crédits alloués au pôle périscolaire avaient été reportés, le solde serait déficitaire par le jeu des écritures des restes à réaliser.

Il est constaté une augmentation des dépenses totales de fonctionnement de 6% (compris opérations d'ordre de 144 000€ liée à la vente Berry et à l'échange terrain du Civet). Cette opération à part, elles augmentent de 2,82%.

Les taux de réalisation sont en baisse, le taux de dépenses d'investissement est faible, car certains projets mobilisent des crédits mais ne sont pas entrés en phase opérationnelle.

	2015	2016	2017
Taux de réalisation dép. fonctionnement	85,4%	83,1%	82,6%
Taux de réalisation dép. d'investissement	119%	62%	34,7%
Taux de réalisation recettes. fonctionnement	91%	89,1%	85,9%
Taux de réalisation recettes d'investissement	59,4%	36,4%	23,9%

## **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN DETAIL**

Les dépenses réelles augmentent de 2.26% par rapport à 2016, et reviennent à un niveau équivalent à celui de 2015. Elles s'établissent à un peu moins de 3 862 000€. Malgré les efforts, elles ont augmenté de 8% entre 2012 et 2017.

### **A – Les charges à caractère général**

Globalement les charges à caractère général augmentent de 7,5 % (après une diminution de 6% en 2016).

Pris par secteur, il est constaté une augmentation du coût de certains postes :

- les dépenses d'énergie augmentent de 8% mais les consommations de septembre et décembre 2016 de gaz ont été réglées en 2017, 30 000€ sont donc comptabilisées en plus. Les consommations du mois de décembre ne sont pas incluses. Malgré cela, comparativement à 2012, la baisse est de 4%.
- les autres fournitures augmentent, environ 900€ de bouteilles de gaz sont nécessaires pour alimenter les brûleurs thermiques. Charges qui viennent compenser les économies réalisées sur les produits de traitement phytosanitaires.
- le coût des dépenses de fournitures de petits équipements est nettement supérieur à 2016 pour plusieurs raisons :
- le coût du matériel pour l'aménagement de l'accès du terrain des Crosses est passé en fonctionnement (7 900€)

- l'achat de bâches pour les stands (3 200€)
- une partie du coût du matériel pour l'aménagement du local périscolaire maternelle est passé en fonctionnement (2 000€)- l'entretien du matériel Espace vert a été plus coûteux
- l'entretien des bâtiments a également beaucoup augmenté mais reste dans l'enveloppe allouée, du fait des travaux d'électricité (environ 13 000€) qui étaient avant réalisés en régie, et 45 000€ ont été consacrés à diverses réparations sur l'église (toiture et maçonnerie).
- d'autres postes, augmentent comparativement à 2016, mais restent dans l'enveloppe budgétaire allouée : les vêtements de travail, les fournitures administratives, l'entretien de terrain ou des bâtiments, frais de télécommunication...
- les locations mobilières augmentent artificiellement, la location de la scène de JP est réglée sur cet article mais était prévue en prestation de service.

Certains postes diminuent mais sont surtout le reflet d'évènements ou de besoins fluctuants:

- l'entretien des véhicules et du car (6 900€) a été moins coûteux,
- les besoins en fournitures d'entretien, de voirie et en carburant ont également été moindres.

### B – Les charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de 3,19% et se maintiennent à environ 53% des dépenses de fonctionnement réelles.

Le coût hors charges du personnel titulaire baisse légèrement, le coût sur une année pleine du poste d'électricien (supprimé) et du poste d'urbanisme (devenu non titulaire) suffisent à peine à compenser les augmentations prévues (GVT, RIFSEEP)

Celui des non titulaires augmente. Le recours à des contractuels pour les TAP, les remplacements d'agents absents et, en lieu et place des contrats d'avenir ou du service civique, expliquent cette augmentation. Le poste urbanisme est également comptabilisé sur ces lignes. Le coût du recrutement des agents recenseurs est également un plus cette année.

	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017
Rémunération	950 670,24	905 000,00	1 029 105,61	930 000,00	937 093,67
NBI-SFT	22 386,32	25 000,00	5 015,52	25 000,00	26 056,95
RI	178 516,33	190 000,00	94 832,85	190 000,00	156 486,59
<b>Total titulaires</b>	<b>1 151 572,89</b>	<b>1 120 000,00</b>	<b>1 128 953,98</b>	<b>1 145 000,00</b>	<b>1 119 637,21</b>
					- 9 316,77
Rémunération	184 168,90	230 000,00	179 720,65	250 000,00	238 374,22
RI	3 971,23	5 000,00	4 737,70	9 800,00	6 795,52
C avenir	48 168,52	50 200,00	53 607,02	54 000,00	37 062,64
<b>Total non titul.</b>	<b>236 308,65</b>	<b>285 200,00</b>	<b>238 065,37</b>	<b>313 800,00</b>	<b>282 232,38</b>
					44 167,01
<b>total</b>	<b>1 387 881,54</b>	<b>1 405 200,00</b>	<b>1 367 019,35</b>	<b>1 458 800,00</b>	<b>1 401 869,59</b>
					34 850,24

### C – Les autres charges

- Les charges de gestion courante diminuent

Environ 110 000€ ont été consacrés aux associations contre 147 000€ en 2016.

La diminution correspond à la fin du subventionnement de l'office de tourisme.

Le montant de la contribution au SDIS amorce également une légère baisse.

- Les charges financières continuent de diminuer. Une capacité d'emprunt est retrouvée.

Le dernier trimestre n'est pas comptabilisé et sera réglé sur 2018.

La rigidité de nos charges structurelles, c'est-à-dire le rapport entre nos recettes de fonctionnement réelles et nos dépenses obligatoires est de l'ordre de 46%.

## **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

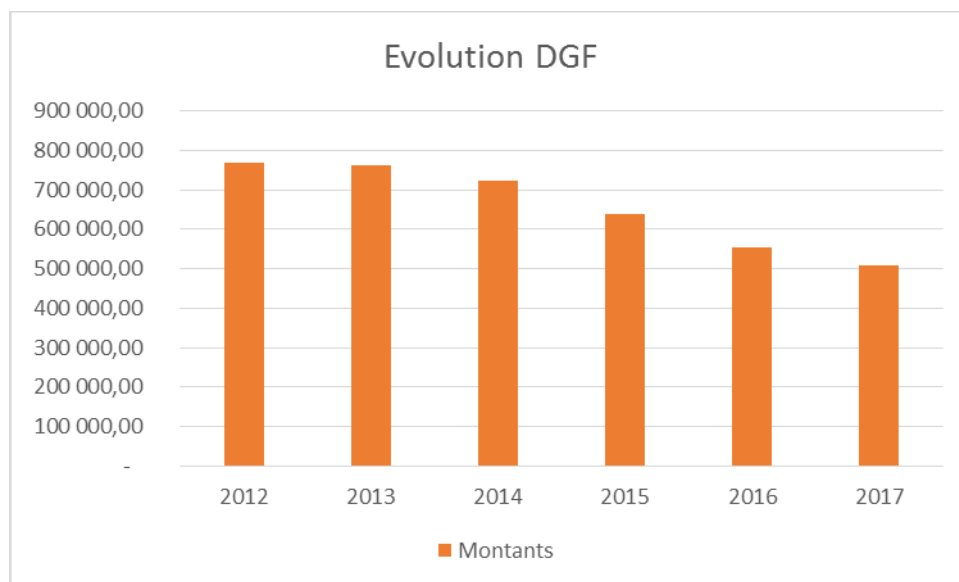
Elles augmentent globalement d'environ 3%. Mais celles-ci sont fictivement augmentées, car le produit de la vente du logement Berry (130 000€) vient « exceptionnellement » augmenter le niveau des recettes.

Si l'on enlève cette recette, celles-ci sont stables. Pourtant pour la première année, le FCVTA sur les dépenses de fonctionnement permet une nouvelle recette d'environ 18 000€ et la dotation pour le recensement vient de manière exceptionnelle s'ajouter (8 800€).

Les produits des services et domaines diminuent légèrement. Le coût de la maîtrise d'œuvre assurée par la ville sur les investissements des budgets eau n'a pas été comptabilisée cette année, les montants seront donc perçus en 2018.

Les autres postes sont stables.

La dotation de fonctionnement continue de diminuer conformément aux annonces gouvernementales (voir graphique ci-après) :



La hausse de la dotation de solidarité rurale (+8%) ne suffit pas à compenser la baisse des autres dotations et compensations d'exonération fiscales.

L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle est maintenue mais diminuée et passe de 154 800€ en 2016 à 142 350€ en 2017.

Les autres produits de gestion courante continuent de diminuer inexorablement, les gendarmes ayant quitté le logement Madeleine.

A noter, les montants de remboursement liés aux sinistres (vol, dégradations...) s'élèvent à près de 9 000€ et les remboursements sur rémunération du personnel (congrés maternité, accident de travail ;..) s'élèvent à près de 44 300€.

Les participations de la CAF aux activités périscolaires et de loisirs s'établissent à 60 000€ (compte 7488)

## **LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

75 000€ ont été consacrés au remboursement du capital de l'emprunt de la mairie et de la CAF sur l'espace périscolaire Berry, la dernière mensualité n'a pu être versée. 21 600€ seront donc ajoutés au montant de l'annuité 2018.

631 000€ ont été investis cette année, à savoir par exemple :

- 21 000€ pour l'achat de licences et de logiciels dont 9 000€ pour la mise en place du logiciel Arpège
- 70 600€ ont été consacrés à l'aménagement nord du mail Carnot
- la dernière phase des travaux de reprise des tombes (72 000€)
- le début des travaux de l'entrée sud du stade (43 500€)
- 22 700€ ont été investis dans la salle polyvalente, tant au niveau du matériel de sonorisation que dans la cuisine
- les travaux d'aménagement des nouveaux services techniques 75 000€
- du mobilier pour le restaurant scolaire (20 000€), du matériel pour les services techniques avec notamment l'achat d'un tracteur pour le stade et de la machine de désherbage (84 000€)
- à cela s'ajoute, les travaux de remplacement d'éclairage public dans le cadre du programme d'économie d'énergie (54 000€) et les premiers frais liés à l'Adap (relevé, maîtrise d'œuvre...) pour près de 20 000€.

Les restes à réaliser représentent 843 400€, l'extension et l'aménagement des nouveaux services techniques, la maîtrise d'œuvre du bâtiment périscolaire à l'école Madeleine, les travaux de l'entrée sud du stade et la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité étant les projets reportés les plus coûteux....

En ce qui concerne les recettes, les subventions attendues ont été versées :

- Pour l'espace famille (CAF) = 3 577€
- Pour le diagnostic de l'éclairage public (ADEME)= 4 200€
- Pour les vitraux = 7 000€

Une partie des subventions du Département pour la restructuration des services techniques (20 150€) et pour l'espace périscolaire Madeleine (33 750€) a été versée, le solde sera versé à la fin de la réalisation des travaux.

Le solde de ces subventions est noté en restes à réaliser avec notamment la DETR 2017 pour les services techniques pour 135 000€. Le montant des restes à réaliser en recette s'établit à 193 440€.

### **VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE – ANNEE 2017**

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement, Statuant sur le résultat à affecter,

**Il est proposé au Conseil municipal d'affecter ce résultat de clôture comme suit :**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE (FONCTIONNEMENT)</b>	
<b>DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER</b>	
Report à nouveau (C/002 exercice 2016(1) (excédent reporté ou déficit antérieur reporté)	1 026 863,61€
Résultat de l'exercice 2017(2)	173 576,29€
Total excédent de fonctionnement à affecter (3)=(1)+(2)	1 200 439,90€
<b>DECISION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	
Affectation en section d'investissement (C/1068) (4)	
En section de fonctionnement	1 200 439,90€
Excédent antérieur reporté (C/002) (3) - (4)	

La vente du logement Berry constitue également 130 000€ de recettes exceptionnelles.